Raport sur les Reponses de M. Collin.

Le Commissaire nommé par l'Academie pour examiner l'observation de M. Collin Chirurgien a Phalsbourg au sujet d'une femme acouchée de deux filles jointes ensemble a jugé necessaire de demander a l'observateur des Explications sur plusieurs points de son memoire aux quels il a repondu ce qui suit.

1ere Objection

Scavoir de quelle maniere la femme est acouchée

M. Collin

Elle estoit a terme elle a estée deux jours et deux nuits en travail. La sage femme s'est trouvée assez habile pour faire cet acouchement qui a esté des plus laborieux, puisque cette femme a tombé plusieurs fois en sincope malgrez toutes les liqueurs les plus fortes qu'on luy a fait prendre, et que la derniere quelle a eüe a duré une demye heure, et que c'est pendant cette derniere que la sage femme luy a arraché ces Enfans avec le secours d'une autre femme.

Le Commissaire

M. Collin doit il trouver extraordinaire qu'un travail de cette espece ait duré deux jours: s'imagine t'il que la Nature seule pouvoit le terminer: s'il veut faire tomber le blame sur le temps qu'on luy a donné pour agir, voyant ~~un~~ acouchement qui paroissoit naturel, et dont neanmoins il ne pouvoit reconnoitre l'obstacle, jusqu'a ce qu'il se fut pour ainsy dire, presenté luy mesme, auroit t'il pu tenir une autre conduite il faudroit qu'il eut des lumieres bien superieures. On luy a arraché ces Enfans. la sage femme s'est fait aidez pour tirer; n'est t'on pas tous les jours obligé de le faire pour avoir un gros Enfant dont les Epaules sont larges; deux Enfants joints ensemble en valent bien un de cette taille: ils ne pouvoient pas tomber dans la main, il falloit donc les tirer et assez fort pour les avoir: de plus on le repete il a presenté ces deux Enfans comme n'estant en aucune facon mutilés, il doit donc supprimer le terme d'arraché.

Il dit que la sage femme s'est trouvée assez habile pour faire cet accouchement, il ajoute en mesme temps qu'il estoit des plus laborieux, la justification qu'il prononce, peut estre sans y penser, suit de trop pres le reproche pour ne pas donner a soubconner un peu de passion de la part de M. Collin.

2e Objection

En quelle posture estoient ces Enfans.

M. Collin

C'estoit la tete qu'ils presentoient dont

Le Commissaire

L'Observateur detaille le manuel de l'operation

ARC 62 d, 2 n° 33
Académie ... de Médecine

l'une a restée au passage, c'est a dire entierement hors de la Vulve pendant trois heures: Elle estoit aussy tres livide et semblable a une tete qu'on auroit estranglée, tandis que l'autre estoit dans son etat naturel: la sage femme ne pouvant tirer avec cette tete le reste des corps, la donnant a tenir a une autre femme, et ayant poussé sa main dans la matrice Elle rencontra un bras du corps dont la tete estoit sortie qu'elle tira de toutes ses forces, tandis que l'autre femme tiroit la tete, tout le reste suivit a cette violence: Ce bras ne tenoit au corps de cet Enfant que par les Enveloppes: il estoit separé de la clavicule et de l'omoplate

comme il n'y estoit pas present, il ne peut parler que d'apres la sage femme ou d'apres quelques temoins; les derniers peuvent estre fort peu instruits de ce qui s'est passé, il n'est plus question que de sçavoir si le recit de la premiere est fidel, ou d'ou pourroit venir l'infidelité: Car quelle apparence, que la tete d'un Enfant estant sortie jusqu'au col, et estant si fort serrée qu'elle estoit extremement livide parce qu'elle estoit depuis trois heures dans cette situation, on puisse porter une main dans la matrice pour aller chercher un bras, cela est contre la vraysemblance on ose dire, contre la possibilité.

le reste de ces deux Enfans suivit les efforts que l'on fit, cela ne merite pas d'estre qualifié de de violence.

3e. Objection.

Si l'acouchement s'est fait aux depens de la mere &

M. Collin

Tellement aux depens de la mere que les parties ont estées dechirées de façon que le rectum et la vulve ne font qu'une mesme cavité.

Le Commissaire

C'est un accident qu'il seroit a souhaiter que l'on eut pu prevenir, mais peut on, sans blesser la charité, ou du moins en courir le risque l'imputer absolument a la sage femme. M. Collin ne pourroit pas l'affirmer, premierement parce qu'il n'a pas esté temoin de la nature des difficultés, secondement parcequ'il a pu voir ou entendre parler d'acouchemens naturels qui ont eu des suites aussy malheureuses, qui n'ont eus d'autres causes que la grosseur d'un Enfant auquel des douleurs, pour ainsy dire trop vigoureuses, font quelques fois ouvrir un passage precipité. Au reste c'est un accident qui souvent n'est pas sans remede, il est a presumer qu'il ne s'y en est point trouvé, puisque l'observateur n'en parle point.

4e. Objection

De quelle maniere les vaisseaux Ombilicaux se portoient &

M. Collin

M. Collin repond que ces vaisseaux

Le Commissaire

L'anatomie que fait l'observateur ~~fait~~ [illegible] cet

apres avoir traversé l'ombilic se portoient dans le ventre du costé de la figure gauche: la veine qui estoit plus grosse que le reste du cordon alloit se terminer a la partie du foye qui devoit estre naturellement l'inferieure et qui estoit la plus grosse, n'ayant pu apercevoir aucune communication de cette veine avec la porte: le reste du cordon se perdoit dans le peritoine de façon qu'il ne m'a pas esté possible de pouvoir en decouvrir aucunes traces ailleurs

article est, si on oze le dire une glose plus obscure que le texte il paroistroit que ces vaisseaux ne se portoient que dans la figure gauche, il en perd mesme la trace au premier pas, la figure droite selon ce qu'il en dit, n'en recevoit donc rien il seroit a souhaiter qu'il eut voulu expliquer l'Enigme.

5e. Objection

De quelle nature estoit le Placenta

M. Collin

il estoit dans sa dimension ordinaire.

Le Commissaire

M. Collin termine son memoire par une justification sur la peroraison de son Observation, en faisant connoitre a l'Academie combien il seroit jaloux de s'y voir associé, en la sommant, pour ainsy dire, de la parole qu'elle luy a donnée le 15 avril 1735 de luy procurer cette satisfaction. le Commissaire ignore cette circonstance, et la laisse au jugement de la Compagnie.

Si on avoit voulu suivre l'observateur mot a mot dans ses reponses, on auroit esté obligé de relever beaucoup d'autres choses, on s'est attaché aux plus essentielles.

On pouvoit luy demander des regles certaines pour guider dans des accouchemens de la nature de celuy qui fait le sujet de son memoire, et des signes univoques qui pussent constater la jonction de deux enfans, il ne resteroit plus qu'a dire, hoc opus, hic labor.

il nous donnoit tout a craindre dans son Observation, pour la mere, par le peril dans lequel la mauvaise conduite de la sage femme l'avoit jettée il promettoit d'informer l'academie, de l'evenement, il n'en dit pas un mot dans ses reponses, il est a croire qu'il a esté plus heureux qu'il ne l'esperoit.

Bourgeois

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE